Dixième année — N° 372 On s'abonne au Bureau du Journal 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste SAMEDI 5 FÉVRIER 1916

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice : Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.
La directrice reçoit le mercredi après-midi de 3 à 6 heures.

L'Education Franco-Anglaise

Depuis longtemps, beaucoup de ceux et de celles qui en France s'occupent d'enseignement, et qui avaient pu observer les méthodes anglaises d'éducation, jugeaient que nous gagnerions, non pas à les imiter, mais à nous en inspirer dans l'amélioration des nôtres. Il paraît qu'en Angleterre on éprouvait le même désir vis-à-vis des méthodes françaises, et cela semble très justifié, car ce qui manque aux unes est précisément ce que les autres ont un peu trop exclusivement. Sans vouloir établir des frontières rigides dans un domaine tout de nuances comme la pédagogie, on peut dire rapidement que l'éducation française développe à un haut degré la sensibilité de l'enfant, le maître appliquant son effort à gagner sa confiance et son affection; quant à la prépondérance de la culture de l'intellect sur la culture physique, elle n'est plus à démontrer, pas plus que la supériorité des Anglais sur ce point. Même, la place consacrée aux exercices du corps dans l'éducation anglaise est peut-être un peu disproportionnée, et la culture des qualités de discipline de soi et de résistance morale que nous admirons chez les Anglo-Saxons, entraîne sans doute quelquefois une certaine sécheresse dans les rapports de maître à élève. Quoi qu'il en soit de ces remarques générales, une fusion des deux manières, et, pour la produire, des échanges de vues entre les éducateurs des deux pays, paraissaient souhaitables à bon nombre d'esprits, préoccupés d'améliorer toujours l'éducation de l'enfance.

Ce rêve est facilité désormais par l'alliance entre les deux nations, alliance scellée par de longues souffrances communes, et par la découverte mutuelle, plus inoubliable encore, d'une parenté d'âme révélée par une commune indignation.

Bien plus, ce rêve est en bonne voie de se réaliser : Des éducatrices anglaises et françaises se sont groupées pour se communiquer réciproquement, dans des entretiens familiers, leurs idées, leurs expériences, leurs doutes pédagogiques. Le but est de constituer un corps d'institutrices d'élite, dont les aptitudes seront développées spivant une certaine méthode, et qui s'appelle l'*Institut Normal d'Education* (1).

A ces entretiens sont aimablement accueillies les mères, les institutrices, et en général toutes les personnes qui s'intéressent sérieusement et en connaissance de cause, aux questions pédagogiques. Une amie anglaise, qui dirige un important établissement d'enseignement primaire supérieur dans une grande ville d'Angleterre, m'écrivait récemment que là-bas, les discussions pédagogiques sont souvent gâtées par la présence de gens inexpérimentés, qui profitent de toute occasion pour étaler (airing) leurs opinions, mal étayées par des raisonnements sans profondeur. Et pourtant, l'éducation, ajoute-t-elle, est un sujet qui demande nos plus hautes pensées, et qui nécessite autant de génie et d'habileté qu'il en faut au peintre ou au musicien. » C'est pourquoi on fait appel seulement à celles qui ont acquis pratiquement le droit de donner leur avis.

Les observations émises au cours des entretiens sont recueillies dans des comptes rendus sans noms d'auteurs. Elles constitueront des documents de valeur, car toutes les expériences mentionnées sont personnelles. Je voudrais en citer quelques-unes, pour donner une idée du sérieux et de l'ardeur de mieux faire qui caractérisent la société naissante, du charme et de la simplicité aussi avec lesquels chacune apporte sa « moisson ». Bien entendu, ces citations décousues ne sauraient permettre d'apprécier l'ensemble de la discussion, dont l'exposé entraînerait trop loin du but et des limites de cet article. Il s'agissait ce jour-là de rechercher les moyens de corriger un enfant de l'insincérité. Voici une remarque très fine :

« C'est une faute grave que de douter de la sincérité de l'enfant sans avoir de bonnes raisons. Montrez à l'enfant que vous comptez sur sa sincérité, et il aura honte de mentir. Si les enfants se rendent compte qu'on ne les croit pas, ils en arrivent à altérer la vérité par plaisir. »

Et cet exemple malheureux, mais qu'on sent si vécu :

« Une petite fille que son institutrice obligeait à être très franche, l'était avec son institutrice et mentait sans honte à sa mère et aux autres personnes. »

Encore une remarque originale, entre vingt :

« Il faut éviter de mentionner le mot de mensonge devant les enfants et de prendre l'affaire au tragique. Certains enfants recherchent l'émotion que procurent les scènes dramatiques dans lesquelles ils jouent le rôle principal. »

Dans ces causeries, qui se font tantôt en anglais, tantôt en français suivant les préférences de chacune, la fusion des deux mentalités s'opère sans effort. Qui sait si de cette intéressante initiative ne résultera pas la création d'une pédagogie supérieure, réunissant à la fois les plus hautes qualités de l'une et de l'autre des nations amies ?

Alice BERTHET.

(1) Siège social 28, rue Serpente. Il ne s'agit pas, on le voit, d'un établissement scolaire qui fasse concurrence à ceux de l'Etat, mais d'un groupe d'institutrices libres, adoptant une méthode unique d'enseignement.

Lettre de l'Arrière

LE CHOIX DU DEVOIR

La guerre nous propose tous les jours des problèmes nouveaux. Nouveauté toute relative, d'ailleurs, que celle-là, puisque l'instinct de la lutte est, dans les peuples, vieille comme le monde. Mais enfin on eût bien étonné une nouvelle mariée de 1912 en lui annonçant prophétiquement qu'elle aurait à se poser en 1916 la même angoissante question qu'une Carthaginoise de la troisième guerre punique ou qu'une Lutécienne du temps de Sainte Geneviève. Ainsi sera-t-il prouvé que le plus grand et le dernier conflit du globe n'aura guère différé des premiers.

Nancy bombardée donne une terrible actualité à ce dilemme. En cas de siège ou d'attaque à distance, faut-il rester, faut-il partir? Et, pour rendre la solution plus difficile, voici que l'autorité la plus haute, celle qui commande devant le danger, vient d'approuver publiquement le premier de ces partis auquel elle décerne ainsi un brevet de civisme.

Les proclamations de M. Mirman sont fort belles; elles ont un ton français qui nous prend par notre faible un air crâne qui charme et séduit. Certes, il est bon, et réconfortant pour les Nancéiens de posséder un préfet qui « tient », mais les conseils qu'il leur donne — péremptoirement — sont-ils, je ne dirai pas sages, mais même justes ?

Nous avons, nous autres Parisiens, le droit d'ancienneté en la matière. Août 1914 nous a appris en une seule mais inoubliable leçon ce qu'il faut faire. Et, ce qu'il faut faire est ici ce que recommande ce hant adage de morale : « Entre deux devoirs, choisir le plus difficile. » Le chemin de l'exil est bien dur; le départ est malaisé : il peut devenir redoutable lorsqu'il s'effectue dans la panique — qui de nous a oublié les scènes des gares de Paris et de la banlieue dans les jours tragiques précédant la bataille de la Marne ? — Fuir n'est donc pas, quoi qu'on en croie, parmi les spectateurs, le parti le plus simple et le plus commode. Il réclame, tout comme l'autre, de la décision, du courage les détails déchirants de l'exode serbe ne sont-ils pas là pour le prouver ?

Il faut pourtant approuver bien entendu, ceux qui restent : les officiels, les nécessaires, tous ceux qui assurent la vie de la Cité, et l'on comprend fort bien la sanction sévère et sans appel qui vint frapper l'un de ces mauvais bergers abandonnant son poste au premier danger. L'héroïsme des **demeurés** est admirable, mais la résolution de ceux qui partent pour sauver des existences à eux confiées — et c'est toujours pour cela — mérite mieux que de les faire assimiler à des « fuyards » et à des « semeurs de panique ».

Après tout, quand on annonce que le Musée et les Collections et les Tableaux ont quitté la ville et sont en lieu sûr, n'y a-t-il pas quelque ironie à s'étonner que des mères songent à en faire autant pour leurs enfants ?

Des circulaires officielles ? On ne les attend pas quand les petits sont en danger; le vieil instinct sacré se réveille alors et dicte la conduite à tenir.

Et c'est lui qui a raison, contre toutes les circulaires du monde !

Odette BUSSARD.

Une Femme professe au Collège de France

La Science, comme l'Art, est l'idéal domaine où meurent les préjugés absurdes, tel le préjugé du sexe.

Alors que les dures nécessités de l'heure présente ont abaissé des barrières élevées devant les femmes; alors que de plus en plus on fait, avec raison, appel à leur dévouement et à leur courage; alors que la situation créée par la guerre les oblige chaque jour à de nouveaux et de plus vastes devoirs, peu sont ceux qui songent à augmenter leurs droits, obligatoire corollaire cependant de l'augmentation des devoirs.

Toutes à l'Union sacrée; toutes, concentrant leurs meilleures forces et leur énergie au bien du pays, les femmes ne songent pas trop — pour le moment — à revendiquer bruyamment leurs droits. Confiantes dans l'esprit de justice et d'équité de leur Patrie, les Françaises travaillent, laissant leurs œuvres parler pour elles.

Cependant, quand une porte qui jusqu'alors avait été fermée, s'ouvre devant une femme, il n'y a pas à dissimuler le plaisir grave que cela nous cause.

Tel fut le cas pour le Collège de France.

Le vieux Collège a fait entre ses murs une pacifique et heureuse révolution; pour la première fois il a admis une femme à occuper une de ses chaires.

Le fait pourrait passer inaperçu au milieu du bouleversement de la guerre, il a pourtant son importance. Le public en jugea ainsi, car il se pressa fort nombreux dans la salle et jusque dans les couloirs du Collège de France, lundi, à l'inauguration du cours de Mme le docteur Ioteyko.

C'est une Polonaise, qui étudia à Paris et professait à Bruxelles.

Décrire sa personne, j'en serais bien en peine: longtemps avant l'heure du cours, la salle était remplie; les gens encombraient les couloirs. Toute petite dans une encoignure de porte, je n'a pu même entrevoir Mlle Ioteyko, mais heureusement, je l'entendis.

La voix est forte, la phrase, bien articulée, porte jusqu'au coin reculé où je me tassais, domine le bruit du va et vient des corridors. Le débit semble, au début, un peu monotone, puis peu à peu l'intérêt de la conférence l'emporte sur tout.

La doctoresse parlait de la fatigue au point de vue biologique. Le sujet, traité l'une manière essentiellement scientifique, sans aucune digression, est si clairement exposé que les plus profanes ont dû s'écrier « in petto » : Et moi aussi je suis savant!

Le succès de la doctoresse Ioteyko fut grand.

Le Collège de France s'est honoré en accueillant cette savante Polonaise, chassée de Bruxelles par les Barbares.

Toutefois, nous ne voulons pas voir là rien qu'un acte de bienveillante hospitalité, mais la reconnaissance de la valeur partout où elle se trouve et la disparition d'une des inégalités entre les hommes et les femmes.

THÉRÈSE CASEVITZ-ROUFF.

L'Activité Féminine à l'Etranger

Les hôpitaux écossais de Serbie

Nous avons enfin des nouvelles des doctoresses et infirmières écossaises qui étaient installées en Serbie. Mme le docteur Mc Ilroy annonce son arrivée à Salonique où elle et ses collègues ont pu amener leurs blessés et leur matériel. Elle fait la description des horreurs et des dévastations rencontrées en chemin. L'une de ces dames a recueilli un chat qui restait seul dans un village en ruines et l'a apporté avec elle. D'autre part, un hôpital pour les Serbes est installé à Ajaccio, les autorités militaires ont chargé Mme le docteur Blair de l'organiser et d'en être le médecin-chef.

A. B.

Les Femmes et le Notariat

INITIATIVE D'UNE FEMINISTE BRETONNE

Notre collaboratrice Djénane apprenait qu'une de ses amies et membre de l'U. F. S. F., Mme C... s'était, en l'absence de son mari, mobilisé, occupée de *l'étude de notaire* qu'il dirigeait à B... Y ayant rempli, pendant plusieurs mois, les fonctions de *clerc*, en ayant acquis la compétence, Mme C... désirerait maintenant en avoir officiellement le *titre* qui lui permettrait de mieux accomplir sa tâche

Pensant que cette nouvelle tentative féminine intéressera toutes les féministes, Djénane a aussitôt écrit à son amie pour lui demander des détails. Voici la réponse de Mme C. que nous communique notre collaboratrice.

B..., ce 19 janvier 1916.

« ..... La pensée de ce triste inconnu a été un des sentiments qui ont « fait pousser un peu ma vocation notariale, si je peux m'exprimer ainsi; « mais j'ai senti surtout le besoin de « suppléer à l'absence de mon mari, pour « sauvegarder des intérêts qui ne peuvent m'être question secondaire à cause de mes enfants. Ici, les œuvres de « guerre, a part le travail manuel, ne « peuvent m'intéresser personnellement, « et, dans un temps de vie intense comme celui que nous traversons, on ne « voudrait pas rester inactif. J'avais « donc chez moi l'élément nécessaire à « ma soif d'activité, mais ayant par tempérament l'esprit ouvert à toutes les « questions féministes, je ne me suis « pas contentée d'être le clerc de notaire officieux, j'ai voulu le devenir « officiellement. Vous savez comme moi « que les hommes en général, les maris « même, n'aiment pas, par principe, « qu'on mette un pied quelque léger qu'il « soit dans ce qu'ils considèrent comme « leur propre domaine. Enfin, sans encouragement, j'ai risqué, quelques « jours avant la réunion d'octobre, une « demande au Président de la Chambre « de Dinan pour solliciter mon admission et inscription au stage de clerc « de notaire en l'étude de mon mari. « J'aurais beaucoup aimé voir la « tête » « de ces messieurs du bureau quand Mr « G. a fait part de ma demande!...) Huit « jours après j'ai reçu une courte et laconique réponse m'informant du « regret qu'on avait de ne pouvoir faire droit à ma demande *la loi ne visant que les aspirants seuls* (sic). M'étant « fait inscrire aux cours de l'ECOLE POLYTECHNIQUE DE NOTARIAT (par correspondance de la rue Serpente), j'ai entretenu le chef du Secrétariat de ma « demande, puis de la réponse de la « Chambre de Dinan. J'ai trouvé là un « plus chaud accueil, on m'a vivement « engagée à porter la question devant le « Garde des Sceaux, et il y a 15 jours « j'ai reçu un certificat constatant que, « par les travaux que j'avais adressés à « l'Ecole, j'étais certainement apte à « remplir les fonctions de clerc de notaire.

« Munie de ce certificat, et cette fois « avec l'autorisation de mon mari, j'ai « demandé la semaine dernière à M. « Baudet, député, de présenter une requête à M. le Garde des Sceaux demandant l'admission des femmes aux « fonctions notariales, ou au moins à « celles de clercs de notaire, et mon admission au stage.

« J'en suis là, j'attendais la réponse, « négative sans doute pour m'adresser « à la presse féministe, vous voyez donc, « chère Madame, que vous êtes venue « au devant de mes désirs en m'interviewant sur cette question, il y a la « femme docteur, la femme avocat, « pourquoi n'y aurait-il pas la femme « notaire? Usez donc de ces quelques « renseignements, comme il vous plaira, « avec mes initiales et le nom du pays « si vous le jugez absolument nécessaire. Je vous tiendrai au courant de la « suite s'il y a lieu. Dans tous les cas, « mon mari semble maintenant très satisfait de mes services, les clients ne « paraissent pas non plus me tenir en « suspicion, au contraire, c'est donc déjà « une petite satisfaction pour mes efforts. Je prends goût et intérêt à mes « études, que je n'abandonnerai pas, « quoiqu'il arrive, mais je vous avoue « que ma satisfaction ne sera complète « que lorsque nous aurons réussi: mais « je crois que ce sera difficile. Il est « évident que si la femme est admise « au *stage*, elle ne s'en tiendra pas là; « on ne voudra pas nous entr'ouvrir cette porte qu'il faudrait ensuite ouvrir « au large, — ne faut-il pas qu' « une « porte soit ouverte ou fermée? »

« Je crains donc que celle-ci ne reste « encore longtemps fermée pour nous, « mais si je ne réussis pas, d'autres arriveront, c'est inévitable. »

. . . . . .

Nous remercions vivement Djénane et Mme C... de cette intéressante communication. Les Sociétés féministes ne se désintéresseront certainement pas de la revendication ainsi posée par la vaillante « notaire ».

L'Armoire Lorraine

La ville de Nancy est bombardée. Les barbares ont voulu que la belle et noble capitale du roi Stanislas portât la marque de leurs obus, comme Reims, comme Arras, comme les autres cités martyres de France et de Belgique.

Hélas ! dans les campagnes lorraines, tout atteste également la sauvagerie de l'envahisseur. Encore au milieu du XIXe siècle, des vieillards parlaient avec effroi pour les avoir entendu raconter à leurs aïeux, des ravages de la guerre de Trente ans, et, dans certaines cérémonies, on voit encore un écusson voilé de deuil, c'est celui de Lamothe, ville vosgienne détruite de fond en comble par les reîtres et soudards germains.

Ces horreurs, qui eût pensé qu'on pût les revoir, et qu'elles dussent être dépassées ? Le cœur saigne à lire les résultats de l'enquête ordonnée par le gouvernement ou les détails venus par une autre voie. Les innocents sont victimes des Allemands, même quand ils les ont soignés, ou quand ils leur ont livré tout ce qu'ils possèdent ; leurs maisons sont brûlées ; quelques-uns des leurs périssent au milieu des flammes; ni le sexe, ni l'âge, ne désarment les bourreaux.

L'ennemi détruit pour le plaisir de détruire ; les animaux qu'on ne peut voler, sont tués ; les instruments d'une ferme sont brisés par ces brutes ; elles ne veulent pas qu'à ces Français il reste une bête, un meuble, un outil, un arbre sur lesquels on puisse fonder une espérance pour le lendemain.

Allez, misérables, allez. A peine avez-vous, sans retour, disparu à l'horizon, que viennent des femmes. Leurs yeux sont encore rouges, mais regardez leur figure, et, sur ces traits graves et pensifs, lisez la décision et la vaillance. Elles sont là, reconquérant leur terre, en l'absence de leurs hommes qui sont au front ; leur maison est ruinée : comme elles peuvent, elles y établissent un abri pour elles, pour leurs enfants, pour leurs vieillards ; elles vont travailler et cultiver mais c'est dans un désert, et elles n'ont que leurs mains.

Elles manquent de tout, mais la France est riche : elle est généreuse, et c'est à tous les cœurs français que nous adressons un pressant appel en faveur de ces femmes énergiques, dignes compagnes et dignes mères de ceux qui combattent et meurent pour nous.

Dès les premiers mois de la guerre, une société s'est formée à Paris sous le nom d'**Armoire Lorraine**. Son but — nous ne parlons pas du réconfort moral — est de donner du linge et de bonnes couvertures aux habitants des pays dévastés. Ses délégués vont de village en village et procèdent à une enquête minutieuse sur les besoins de chacun ; des fiches sont établies pour que la répartition soit exacte et équitable. Les représentants de l'**Armoire lorraine** sont assistés du maire, du curé et de l'instituteur ou, dans le plus grand nombre des cas, de l'institutrice. C'est elle — le maître étant à l'armée — qui fait la classe aux garçons et aux filles. On peut dire que l'enseignement donné avec tant de zèle par les institutrices, n'est que la plus petite partie de leur besogne. Elles sont la providence de leur Commune; à l'intelligence elles allient un dévouement qui ne connaît pas la fatigue ; elles sont tour à tour des mères et des sœurs, et elles trouvent dans leur cœur cette charité de nos Lorraines, discrète et toute à tous.

La société a fait déjà beaucoup, mais les besoins augmentent toujours. Les quelques économies que possédaient certaines familles ont disparu, et la récolte de 1915 a juste suffi pour préparer celle de 1916. Ceux qui, relativement à leur condition, étaient riches, ceux qui étaient pauvres, tous sont dans le même dénuement ; c'est le vide absolu dans toutes les maisons. C'est le linge de corps et de maison, ce sont les couvertures qui, chez chacun, font le plus défaut. La plupart des gens couchent sur des paillasses, sans draps, avec leurs seuls vêtements, et l'hiver est rigoureux dans ces contrées !

Que faut-il donc fournir à ces braves gens ? aux femmes : chemises, camisoles, jupons, — aux hommes : chemises, caleçons — aux enfants : chemises, jupons, combinaisons — aux bébés : des objets de layette — à tous : draps, couvertures, torchons, mouchoirs, etc. ; oserons-nous ajouter que ces objets soient neufs autant que possible, pour qu'ils durent longtemps ?

L'Armoire lorraine a pour président d'honneur M. Méline, sénateur des Vosges et ministre de l'Agriculture ; pour présidente, Mme Jules Ferry. Les cotisations et les dons sont reçus avec reconnaissance ; les souscriptions peuvent être adressées aux membres du Comité : Mme Jules Ferry, 1, rue Bayard ; Mme Léon Weil, 2, rue de la Muette ; Mme la doctoresse Stodel 15, boulevard Delessert ; secrétaires, Mme Alphonse Fould, 41, avenue du Bois de Boulogne ; M. Jules Berger, 47 trésoriers. Les dons en nature, linge neuf ou tissus, chez Mme Ed. Lang, 141, rue de la Faisanderie à Paris ; le linge confectionné à Mme la générale Pillot, à la Préfecture, Epinal.

MATINÉE au profit de "l'Armoire Lorraine"

Le Mardi 8 Février 1916, à 2 h. 1/2
THEATRE ALBERT Ier
64, Rue du Rocher
Tél.: Wagram 81-54
Métro: Pl. de l'Europe

Avec le gracieux concours de : Mme Pierson ; Mlle Delvair ; Mlle Madeleine Roch; Mlle Rovy; Mlle Maille; de la Comédie-Française. Mme Marguerite Ricard, de l'Opéra; Mlle Meunier, de l'Opéra; Mlle Edmée Favart, de l'Opéra-Comique ; Mlle Alice O'Brien, de l'Opéra-Comique; Mlle Berthe Lowelly, de l'Opéra-Comique; Mlle Marguerite Deval ; Mlle Thomassin, du Vaudeville; Mme Magdeleine Depas; Mme Carmen Forte-Gex ; Mlle Eugénie Buffet ; M. R. Plamondon, de l'Opéra; M. H. Fabert, de l'Opéra; M. Boulogne, de l'Opéra-Comique; M. Brémont, de l'Odéon; M. Galipaux; M. Fernand Depas, de l'Odéon; M. Guyon Fils, de l'Athénée-Comique; M. Polin; M. Fursy; M. Paul Weil, de la Chaumière

Causerie sur l'**Armoire Lorraine Martyre**, par M. Hinzelin.

Le Crépuscule des Boches, Pièce d'actualité, de MM. Ernest Depré et L. Métivet, interprétée par Mme Magdeleine Depas et M. Fernand Depas.

L'Ecole des Civils, de Rip, scène de M. Bonhomme, interprétée par MM. Guyon Fils et Clermont.

La Marseillaise sera dite par Mlle Madeleine Roch, de la Comédie-Française.

Prix des Places : 10 francs ; 5 francs ; 6 francs; 3 francs.

On peut se procurer des billets : A la Permanence de l'Œuvre, 9, boulevard Flandrin et au Théâtre Albert Ier.

GUERRE A L'ALCOOL

Dans les Ecoles Maternelles

Nous recevons une lettre d'une troisième directrice d'Ecole Maternelle ayant pris l'initiative d'interdire aux bébés qu'elle gouverne l'usage des boissons excitantes et principalement du vin. Nous publions cette lettre ainsi que celle de Mme Desrues dont nous avons déjà parlé.

18 janvier 1916.

Vous nous demandez quelles sont les observations que nous avons faites au sujet de la boisson chez les Tout-Petits. Je m'empresse de vous communiquer l'expérience que j'ai faite à ce sujet dans l'Ecole maternelle que je dirige depuis 4 ans.

Dès la première année, j'ai remarqué que nos enfants apportaient à l'Ecole des boissons qui ne convenaient nullement à leur jeune tempérament, notamment du vin pur, ou du café très fort.

Aussi avions-nous à enregistrer de fréquentes entérites, avec leur suite presque inévitable d'oublis malodorants; ou bien les enfants étaient nerveux et surexcités une partie de l'après-midi.

Pour éviter le retour de pareils inconvénients, dès la deuxième année, j'ai prohibé totalement l'usage du vin et du café, même additionnés d'eau, puisque le contrôle n'est pas possible sans dégustation.

Les parents, auxquels j'ai expliqué les

motifs de ma décision, se sont soumis sans récrimination. Une seule fois, il m'a été demandé de tolérer de l'eau rougie, par ordre du médecin.

Nos enfants apportent maintenant, soit du lait, en hiver, soit une infusion légère de thé, camomille, tilleul ou réglisse, dans des bouteilles dont nous contrôlons sévèrement la netteté. Si l'une d'elles nous arrive malpropre, la femme de service se charge de la nettoyer.

Comme résultat, nous avons beaucoup moins de cas d'entérite, et nos petits ne nous offrent plus le triste spectacle d'une surexcitation factice provoquée par une boisson forte.

L. DESRUES,
Directrice de l'Ecole Maternelle,
38, rue Trousseau,
Paris (11e).

Paris le 26 janvier 1916.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu l'article « Dans les écoles Maternelles », inséré dans votre numéro du 15 janvier.

Comme ma collègue, Mlle Gorin, je fais infuser de la tisane pour le déjeuner des enfants, mais seulement pour ceux qui n'apportent pas une bouteille garnie dans leur panier.

Pour les autres enfants qui déjeunent à l'école, j'insiste beaucoup afin qu'ils demandent à leur maman, comme boisson, du lait ou de la tisane, satisfaction m'est donnée d'une manière générale.

Je veille à la propreté des bouteilles et des gobelets.

Je ne voudrais pas désintéresser complètement certaines mères de leurs enfants, elles doivent comprendre qu'elles ont des devoirs à remplir envers eux.

Puis, en faisant la tisane, le matin, la maman met un peu plus d'eau et il y en a pour la journée et peut-être aussi pour les frères et sœurs.

M. PARENT,
Directrice de l'Ecole Maternelle,
54, rue Servan (11e).

Nous remercions nos correspondantes de leurs communications et nous permettons de les féliciter de leur initiative. Mais en resterons-nous là. Nous faisons à nouveau appel à nos lectrices qui voudraient bien se charger d'une démarche auprès d'une ou de plusieurs directrices de leur arrondissement.

N'est-il pas, si l'on veut sauver la race de l'alcoolisme, nécessaire avant tout, de préserver autant qu'on le peut, les tout petits de l'usage des boissons alcooliques. Ce n'est point, croyons-nous, faire tort aux « Saintes vignes de France cette richesse, cette gloire de notre pays » au nom desquelles on laisse s'effectuer la destruction du peuple français, que de les priver de la clientèle des bébés de 2 à 7 ans.

Les clients de M. Bouisson triomphent

Nous avons chanté trop tôt les louanges de l'autorité militaire qui, nous l'avons dit, avait usé de répression contre le commandant de la 15e région et le commandant de la place de Marseille parce que ceux-ci avaient apporté des tempéraments dans les mesures qui interdisaient à certaines heures l'accès des débits aux militaires. Nous avions annoncé également que M. Bouisson, député de Marseille avait déposé une demande d'interpellation au ministre de la Guerre à ce propos. Or, M. le Ministre de la guerre a déjà capitulé. Voici ce que nous disons dans *Le Temps* :

On sait que les débitants de boissons de Marseille avaient protesté contre l'arrêté réglementant l'accès de leurs établissements pour les militaires de la garnison ou de passage à Marseille et qu'ils trouvaient trop rigoureux; ils avaient décidé, si des tempéraments n'étaient pas apportés à cette réglementation de ne pas ouvrir leurs établissements le lundi 24 janvier.

A la suite d'une entrevue qu'il a eue avec les représentants des débitants, le général Coquet, commandant la 15e région, a pris hier un nouvel arrêté aux termes duquel l'accès des cafés, débits et restaurants sera autorisé aux troupes dans les conditions suivantes. Dans la semaine: du réveil (cinq heures du matin) à neuf heures; de onze heures du matin à deux heures du soir, et de cinq heures du soir à huit heures et demie. Les officiers sont autorisés à rester jusqu'à la fermeture normale des établissements. Le dimanche: du réveil à neuf heures du matin, et de dix heures du matin à huit heures et demie du soir.

Notification a été faite de cet arrêté aux intéressés, qui ont ainsi obtenu satisfaction.

Ce n'était pas la peine assurément de changer le général Servière pour le général Coquet... comme dit la chanson.

J. M.

Encore un Foyer du Soldat

Mme Clarice Eugène Simon, présidente de l'œuvre si importante *Les Blessés au Travail* qu'elle a fondée depuis la guerre veut bien nous signaler un Foyer du Soldat qui n'a pas été mentionné dans la liste publiée ici par Mme de Witt-Schlumberger. C'est celui que l'œuvre des *Blessés au Travail* a créé, il y a environ sept mois, 154, avenue des Champs-Elysées, sous le titre *Accueil amical aux soldats*.

NOUVELLES ADHESIONS DE L'ALARME
par « LA FRANÇAISE »

Mme Biraud, à Chermignac (Charente-Inférieure); Mlle Taxain, institutrice, Le Lonzac (Corrèze), 1 fr.; Mme Dallet, Versailles, 6 francs; Mme Henri Salomne, Plancoët (Côtes-du-Nord), 1 franc; Mlle Gauckler, 10 francs; Mme Eugène Simon, présidente des Blessés au Travail, 20 fr.; M. Bernard Le Gouis, Secrétaire Général de la Ligue de la Moralité publique, Membre de l'Union pour le Suffrage des femmes, 2 fr.; Mme Radigue, à Saint-Nicolas de Sommaire (Orne), 1 franc; Mlle Marie Langlois, 1 franc; Mme A. de Billy, 5 francs.

Hommage de l'Académie Française
AUX FEMMES

Nous n'avons point trouvé jusqu'ici la place d'insérer ce compte-rendu que La Française *se doit de publier, même en retard.*

L'Académie ne pouvait songer à récompenser la vertu qui est au-dessus de toute récompense, le patriotisme guerrier; c'est la nation toute entière qui couvrira de fleurs les héros de notre grande armée et jonchera de gerbes d'immortelles la terre où dorment ceux qui sont morts.

Les couronnes de l'Académie iront cette année aux « œuvres de douceur » qui secondent le courage et fondent l'âme du peuple dans un sentiment unique de communion universelle et de sacrifices.

Ces œuvres-là sont essentiellement féminines. Aux soixante-dix prix décernés par l'Académie, quarante sept le seront à des œuvres féminines collectives ou individuelles.

Ce sont d'abord les trois sociétés de la Croix Rouge, à qui sont attribués trois prix de 8.000 francs.

Dans cette légion d'admirables femmes qui, depuis de longs mois calment des souffrances ou bercent des agonies et souvent vont jusqu'au suprême sacrifice de leur vie. M. Hanoteaux rappelle les noms de Mme Fontaine, de Mlle Cosse, et de cinq religieuses tuées à l'ennemi et citées à l'ordre du jour, de Mlle Canton Banara également citée.

Parmi cent textes d'ordre du jour, voici au hasard, celui du commandant de la 18e région, concernant la comtesse O. Gormas et Mme Gay Lussac, décédées à Paris à la suite d'affections contractées au chevet des blessés : « Ces dames, dit le commandant, sont à leur poste, avec autant de vaillance que le soldat blessé sur la ligne de feu. »

Six infirmières de la Société de Secours aux blessés ont été citées à l'ordre du jour dans les termes suivants : « Ont fait preuve du plus grand dévouement et d'un grand courage en soignant les blessés français des ambulances de Furmes. Malgré un bombardement presque journalier, sont restées à leur poste jusqu'à ce que le dernier blessé ait été évacué. » Ce sont Mmes Panas, Mlles d'Haussonville, Murat, Wasender, Ansart, Kossissogier.

M. Hanoteaux rappelle la belle conduite de Mme Macherez, de Mlle Germaine Sellier et de Mlle Sivon citées à l'ordre du jour et dont le médecin chef écrit qu'elles ont donné « le plus magnifique exemple de courage militaire.

L'Union des femmes de France a perdu Mlle Suzanne Gilles, Mlle Pagnard, Mme Phillebert tuées à l'ennemi. Mlle Guingler a été blessée grièvement.

Il est regrettable de ne pouvoir faire connaître les nombreux extraits des rapports qui ont été fournis à l'Académie.

Mais ce n'est pas seulement sur le front que resplendit la magnifique floraison des œuvres féminines. Les ouvroirs, les asiles de réfugiés, d'orphelins, de jeunes filles s'organisant merveilleusement sous la direction de volontés bienfaisantes.

L'œuvre de guerre Jeanne-d'Arc-Ste-Clotilde, dirigée par la sœur Delaage, fille de charité de Saint-Vincent-de-Paul, rue de Grenelle, 77, reçoit un prix de 5.000 francs.

Une œuvre féminine des plus intéressantes est l'association protestante de bienfaisance de Paris, fondée en 1875, par Mlle Cuvier, qui a été l'initiatrice de la construction des maisons à loyers réduits. Mlle de Neuflize est la présidente actuelle de cette œuvre, à laquelle l'Académie décerne un prix de 3.500 francs.

Le patronage de Mlle Louise de Rose, rue Mouffetard, reçoit un prix de 1.500 fr.

Puis c'est le tour des humbles héroïnes, de celles qui font le bien si modestement qu'il faut un hasard pour les découvrir et qu'elles s'étonnent de mériter une récompense.

Voici Marie Nicolas, aveugle à l'âge d'un mois, qui devient servante à 17 ans, si dévouée partout où elle passe. « Quitte sa place pour soigner une mère paralytique, un neveu orphelin et dont le cœur est un trésor inépuisable. » Prix 1.500 francs.

Antoinette Bourannet, une autre servante dont les maîtres tombent dans l'indigence. Elle les quitte, mais c'est pour gagner de l'argent qu'elle leur envoie. Prix 1.500 francs.

Un prix de 1.500 francs à Mlle Ranchet, sœur St-Arsène, directrice de l'école libre de Beaulieu.

Un prix à Mlle Juy-Michezion, sœur Zénaïde, connue de toute la colonie de Madagascar.

Un prix de 1.600 à Mlle Boutaud. Son père ruiné est obligé de vendre son usine à Ardoise (Ardèche). Il se passe alors un fait peut-être unique : Les ouvrières de l'usine la rachète et demandent à Mlle Boutaud d'être leur patron.

La guerre a donné à cette solennité des prix de vertu un relief qu'elle n'avait pas autrefois. L'académie n'a pas seulement, cette année, récompensé ces merveilleux exemples de renoncement, d'abnégation, de charité, d'humilité, que dix-huit siècles de civilisation chrétienne ont fait fleurir dans l'âme féminine, véritables vertus de la Légende dorée. Elle a remarqué aussi les femmes chez qui l'épouvantable fléau, que nous subissons, a fait naître des qualités de courage, d'initiative d'organisation, qui nous font entrevoir la femme égale à l'homme. Espérons que ces qualités seront appréciées par l'Etat autant que par l'Académie, qu'il ne voudra pas laisser sommeiller plus longtemps tant de forces précieuses et que si l'une nous décerne des couronnes, l'autre nous accordera des droits de citoyennes.

L. POIRIER.

Les Femmes dans les Commissions Administratives

En Gironde

Les féministes du Sud-Ouest viennent d'obtenir un nouveau succès. M. Iriquin, maire de Talence, ayant reconnu l'importance de la collaboration féminine à l'Assistance publique, a proposé au préfet de la Gironde deux femmes comme membres de la commission administrative du bureau de bienfaisance de la commune.

Le préfet, M. Olivier Bascou, a fait droit à sa demande et a désigné parmi les déléguées de l'administration préfectorale à la Commission du Bureau de bienfaisance de Talence Mme Persigout dont le nom et l'activité sont bien connues de nos lecteurs et Mme Mabille.

L'arrêté qui les nomme date du 6 janvier 1916.

Nous souhaitons que cet exemple, qui n'est point le premier de ce genre, soit largement suivi. Mais les femmes doivent se persuader qu'on n'obtient qu'en demandant et faire partout des propositions de noms pour toutes les fonctions qui doivent leur revenir dans les commissions.

La part des féministes dans l'Œuvre de Guerre

Mlle E. Chenneveau, déléguée de l'Union Française pour le suffrage des Femmes, à Saint-Aignan (Loir-et-Cher), a fait partie d'une cantine de gare pendant six mois. Actuellement infirmière dans un hôpital militaire.

Sa sœur membre de l'U. F. S. F. assure depuis mars un service régulier à la cantine de la gare.

Bulletin des Sociétés féministes

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Après avoir pris connaissance des réponses des Groupes départementaux, le Comité central de l'U.F.S.F. a décidé qu'un Congrès de l'Union aurait lieu à Pâques, le jeudi 20 avril.

Le Comité Central se réunira le samedi 5 février pour décider des questions qui seront mises à l'ordre du jour, selon les indications des groupes consultés. Les décisions adoptées seront transmises aux Groupes vers le 20 février.

UNION FRATERNELLE DES FEMMES
Réunion du jeudi 10 février à 3 heures au Musée Social, 5, rue Las-Cases

1° Communications et correspondance par la Présidente. Mme Hammer.

2° Rapport de la Secrétaire Générale, Mme J. François Raspail.

3° Exposé du projet de loi voté par la Chambre sur la Légitimation des enfants dont les pères sont morts aux armées avant d'avoir pu contracter mariage, par M. Maurice Viollette, Député d'Eure-et-Loir, Avocat à la Cour.

4° Discussion de ce projet de loi par le Sénateur-rapporteur de la Commission de réforme du mariage.

SOCIETE NATIONALE DU FEMINISME FRANÇAIS

C'est devant une salle comble, que la première assemblée générale de la Société Nationale du Féminisme Français eut lieu le 23 janvier dans la Salle des Fêtes de la Mairie, 6, rue Drouot.

La Conférence-Concert s'exécuta magnifiquement devant un auditoire de choix dont se ressentit la quête faite au profit des blessés.

M. l'Administrateur de l'Hôpital 241, avait envoyé une quinzaine de blessés à cette cérémonie.

La présidente n'oublia pas d'envoyer un souvenir ému à ceux qui sont morts pour la Patrie, ainsi qu'aux mères qui pleurent leurs enfants aimés !

Mme Remember entretint l'assemblée d'une pétition envoyée par elle à M. le Président de la Chambre, pour qu'une loi autorise la femme française à garder sa nationalité, malgré son mariage avec un étranger et que ses enfants soient français en quelque lieu qu'ils naissent hors de France.

Mmes Bérot-Berger, Claude Arban et Arnaud remportèrent de légitimes succès, ainsi que Mme Marguerite Vinci, de l'Opéra, M. Jacques Robert de la Comédie-Française, et tous les distingués artistes du Concert.

A ROUEN

Une grande cérémonie a eu lieu, à Rouen, le 21 janvier en l'honneur d'Edith Cavell, présidée par M. Morain, préfet de la Seine-Inférieure. La branche rouennaise du Conseil national des femmes et le Groupe rouennais de l'Union Française pour le suffrage des femmes y ont pris part. Au nom de ce dernier, et suppléant la présidente, Mme Texcier, empêchée par son deuil, Mlle Decroix, professeur au lycée de jeunes filles, vice-présidente de l'Université populaire, a pris la parole.

Après un éloquent hommage à miss Cavell, l'oratrice, faisant allusion aux revendications politiques du féminisme, exprime l'espoir que par leur dévouement les femmes françaises remporteront « une victoire intérieure qui ne sera pas loin d'égaler en importance celle de nos héroïques combattants ».

Adressons ici en cette occasion notre sympathie et nos remerciements à Mme Texcier, qui, on le voit, malgré sa douleur de la mort d'un mari en qui le féminisme a perdu un ami précieux, n'a point négligé de faire participer l'U.F.S.F.à cette imposante manifestation.

Chronique des Œuvres et Institutions

L'AIDE MORALE

L'Aide Morale donnera le 5 février des séances dans le 1er arrondissement (salle des Fêtes de l'Institut des sourds et muets), le VII (salle du Musée Social), le XI (salle des fêtes de la Mairie), le XIII (salle des Fêtes de la Mairie), et le XVIII (salle des Fêtes de la Mairie).

UNION DES FEMMES DE FRANCE HOPITAL AUXILIAIRE N° 168 67, rue de Turbigo, 67

Depuis dix-huit mois, l'hôpital du 3e arrondissement fonctionne grâce à ses donateurs.

Il leur doit d'avoir pu faire face jusqu'à ce jour, à la lourde charge que représentent plus de 11.800 journées de blessés ou malades.

Sa tâche n'est pas finie.

L'inlassable dévouement de ses infirmières et de son personnel médical ne lui fera pas défaut, mais il doit aujourd'hui faire un appel au concours généreux du public, car ses ressources diminuent. Les personnes s'intéressant aux blessés sont admises à visiter l'hôpital le mercredi de 2 à 6 heures.

LA MAISON POUR TOUS

Mme Cruppi a répété, au Collège libre des Sciences Sociales, devant une nombreuse assistance, son appel en faveur de la création en France, après la guerre, de la Maison pour tous, sur le modèle des Public Libraries américaines. La question financière n'est pas à son avis la plus grande difficulté à surmonter dans cette entreprise, car des mines d'or existent en France toujours prêtes à surgir sous les pas de ceux qui ont la ferme volonté de réussir une œuvre généreuse.

LIGUE D'EDUCATION MORALE

Rappelons que les conférences ci-après auront lieu le vendredi à 5 heures au collège libre des Sciences sociales, 28, rue Serpente.

21 janvier, M. Paul Bureau : Des enfants pour la Patrie; 4 février, Mme Kergomard : Les nouveaux devoirs que la guerre impose aux femmes; 28 février, Mme Jules Siegfried : Des devoirs des parents dans l'éducation, après la guerre; 3 mars, M. G. Belot : L'Education de l'adolescence ; 17 mars, M. G. Séailles : Le devoir de tous.

RENSEIGNEMENTS AUX FAMILLES DES PRISONNIERS

L'Agence des Prisonniers de guerre de la Croix Rouge française a rédigé pour les familles la notice suivante. Nous remercions Mme Guerrier qui nous l'adresse:

Pour l'envoi gratuit des vêtements aux militaires, à un prisonnier nécessiteux, de famille reconnue nécessiteuse, veuillez vous adresser aux Comités de secours de son département d'origine, en spécifiant à quel régiment appartenait ce prisonnier et quel était son domicile avant la guerre ou, à défaut du sien, celui de sa famille, chaque Comité devant secourir les prisonniers originaires de son département.

Nous vous signalons que le principal Comité du département est généralement:

Le Comité Départemental de Secours aux prisonniers et qu'il a son siège à la Préfecture du département.

Exception est faite pour les Comités de secours des départements envahis qui ont leur siège généralement à Paris.

Le Comité de Secours aux prisonniers originaires de Paris et du département de la Seine est: l'Office Départemental de Secours aux prisonniers, à l'Hôtel de Ville de Paris.

Nous prévenons les familles qui voudraient pourvoir elles-mêmes leurs prisonniers que, en dehors des vêtements militaires, le gouvernement allemand autorise l'envoi aux prisonniers de vêtements en drap noir et en velours noir pourvu qu'ils soient munis d'un passepoil jaune.

Dans certains camps d'Allemagne, tels que: Gardelegen, Altengrabrow, Friedrichsfeld, les commandants veulent bien tolérer les vêtements civils, drap ou velours brun ; toujours passepoils de jaune; seulement nous ne pouvons garantir cette tolérance d'une manière générale dans tous les camps.

Pour les uniformes, les familles qui ne sont pas en état de s'en procurer par leurs propres moyens, peuvent faire une demande au œuvres qui dans la mesure de leurs disponibilités y donneront satisfaction.

La demande devra être envoyée au Comité Fédéral du Département où le prisonnier avaient sa résidence avant la guerre.

L'adresse du Comité est à la Préfecture du département et exceptionnellemen:

Pour l'Ardèche, Palais de justice à Privas.

Pour les Ardennes: 4 Galeries d'Orléans, Palais Royal, Paris.

Pour les Bouches-du-Rhône: 2, rue d'Armeny, Marseille.

Pour le Gard: 4, rue de la Couronne, à Nîmes.

Pour le Calvados: Mairie de Caen.

Pour la Manche: 2, rue des Halles, à Cherbourg.

Pour la Meurthe-et-Moselle: 40, rue Gambetta, à Nancy.

Pour la Meuse: 41, rue de faubourg-Montmartre, à Paris.

Pour le Nord: 25, rue de Dunkerque, à Paris.

Pour l'Oise: 15, rue de Buzenval, Beauvais.

Pour le Pas-de-Calais: Préfecture, à Boulogne-sur-Mer.

Pour le Puy-de-Dôme: 11, rue Saint-Hérem, Clermont-Ferrand.

Pour la Sarthe: 34, place de la République, Le Mans.

Pour la Haute-Savoie: Hôtel de ville, Annecy.

Pour la Seine: Hôtel de ville, Paris.

Pour les Deux-Sèvres: Mairie de Niort.

Pour la Somme: 29, rue de Noyons, Amiens.

Pour l'Algérie: Gouvernement général, Alger.

Pour le Maroc: Résidence générale à Casablanca.

Pour la Tunisie: Résidence générale à Tunis.

Pour l'Afrique occidentale: Amitiés musulmanes, 8, rue Edouard-VII, Paris.

Pour l'Ain:

1° Comité d'Oyonnax pour les Prisonniers de guerre;

2° Œuvre de Secours aux Prisonniers de guerre de l'Ouvroir Jeanne d'Arc à Bourg;

3° Comité Départemental de Secours aux Prisonniers de la Préfecture de Bourg.

La demande doit spécifier la résidence du prisonnier à la veille des hostilités, la formation régimentaire française à laquelle il appartenait et l'adresse complète de son lieu d'internement (camp, baraque, etc.) ajouter l'indication de la taille (grande, moyenne, petite).

Mme Wallrstein, secrétaire générale du **Vêtement du Prisonnier de guerre**, 63, avenue des Champs-Elysées envoie actuellement des vêtements aux prisonniers internés en Allemagne aux conditions suivantes:

1 chandail laine 6 fr.; 1 chemise flanelle coton 2 fr. 25; 1 caleçon 1 fr. 90; la douzaine de mouchoirs ourlés 3 fr.; 1 paire chaussettes coton fort 0 fr. 90; 1 paire chaussettes laine 1 fr. 90; 1 pantalon velours passepoilé jaune 10 fr.; 1 veste de drap molletonné avec passepoil jaune 12 francs 50; - paire d'espadrilles 1 fr. 25; 1 paire sabots galoches cuir 5 fr.; 1 paire chausson kroumyrs doublés pour galoches 1 fr. 50; 1 paire brodequins 10 fr.

Nous vous conseillons donc d'écrire directement à cette adresse en joignant à votre lettre un mandat équivalent au montant de l'envoi que vous désirez.

De plus précisez la taille et mentionnez l'adresse complète du prisonnier car l'œuvre ne cède pas directement à ceux qui en font la demande **mais se charge en tous les cas de faire les envois elle-même.**

LES GAGNE-PAIN

CONCOURS
BOURSES DANS LES LYCEES, COLLEGES ET COURS SECONDAIRES.

Jeunes filles : 6 avril 1916.

Jeunes gens : 23 mars 1916. — Concours dans chaque département.

ECOLE NORMALE SUPERIEURE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE FONTENAY. — Concours ouvert en 1916.

CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DES ECOLES NORMALES. — Concours ouvert en 1916 (aspirantes). (Lettres et Sciences).

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE (degré élémentaire). — Concours ouvert en 1916. (Aspirantes.)

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES. — Concours ouvert en 1916. (Aspirantes.)

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DU TRAVAIL MANUEL. — Concours ouvert en 1916. (Aspirantes.)

CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DES ECOLES NORMALES ET DES ECOLES PRIMAIRES SUPERIEURES — **(Lettres).** — **Date officielle** : Juin 1916; **(Sciences)** : Juin 1916.

Les lecteurs qui désirent des renseignements au sujet d'un des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque peuvent s'adresser de notre part à MM. les directeurs de l'Ecole du Fonctionnaire, 10, rue Chardin, Paris (16e).

Joindre un timbre de 0 fr. 10 et ne pas oublier de mentionner sa qualité de lecteur de « La Française ».

Bourses dans les lycées, collèges et cours secondaires. — Jeunes filles. Date officielle : 6 avril 1916. Jeunes gens : 23 mars 1916. Concours dans chaque département.

Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes. — Concours ouvert en 1916. Aspirantes.

Défauts de prononciation (zézaiement etc.) rapidement corrigés par **Mme Genlis**, profess. spécialiste, off. d'Acad. 28, rue Vauquelin. Prix réduit.

N° 1010.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIETETIQUE

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison **Bignon-Pariani.** — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04

Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas; etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERES FANTA non filtrées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison **J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-53.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thés — Maté.
Variés de Hors-d'œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en

La gérante : ANNE MISME.

Imprimerie F. CONTY, 15, rue Molière.

Les Vandales

Nos lecteurs liront avec intérêt ces notes historiques d'actualité, hélas ! que veut bien nous offrir la brillante romancière que La Française *s'honore toujours d'avoir pour collaboratrice et amie.*

Je ne sais plus qui assurait que les Vandales n'avaient pas été si vandales que ça.

Peut-être leur a-t-on trouvé une excuse dans leur titre de barbares, dans leur mentalité de demi-primitifs, dans leur chaos de hordes peu touchés encore par la Grâce de la civilisation. Les vrais Vandales sont les peuples qui, admis depuis longtemps parmi les sociétés policées, emploient tout à coup les procédés sauvages d'une tradition presque fabuleuse.

Certes, elles s'en donnèrent d'incendier de massacrer, de saccager, les bandes de Genséric. Il croyait, psychologue à courte vue, que la cruauté destructive était instrument de conquête et de règne. Au contraire, comme le note un des historiens des déprédations vandales : « Plus on affligeait » les molestés, « plus ils augmentaient en nombre et force »...

Mais quels furent au juste les principaux crimes du vandalisme ?

Le tableau suivant est attribué à l'historien Prosper d'Aquitaine qui mourut en 465 et qui était né avant 406, époque où, sous la poussée des Huns, les Vandales pénétrèrent en Gaule:

L'Océan avait inondé ce pays, il n'y aurait pas fait de si horribles dégâts. On nous a pris nos bestiaux et nos moissons; nos maisons, dans les campagnes, ont été ruinées par l'eau et par le feu... Les Châteaux bâtis sur les hautes montagnes, les villes environnées de rivières n'ont pu garantir leurs habitants de la fureur de ces barbares et ont été partout exposés aux dernières extrémités...

L'évêque de Vite (dans la Byzacène, en Afrique), Saint-Victor, auteur du livre intitulé : *De persecutione Wandalica*, décrit ce qu'eut à souffrir la Mauritanie lorsque, conduits par Genséric, les Vandales traversèrent le détroit de Gibraltar et s'emparèrent des pays situés à l'ouest de Bône (433).

Ils étendirent leur cause à tout le pays, pillant, ravageant, brûlant, massacrant tout ce qu'ils rencontraient... C'était particulièrement contre des églises et les monastères qu'ils s'acharnaient. Ils allumaient de plus grands feux pour brûler les maisons de prière que pour incendier des villes et des bourgs fortifiés... Ni la faiblesse du sexe, ni la considération de la noblesse, ni le respect du sacerdoce ne touchaient ces âmes barbares; rien n'irritaient autant leur fureur que ce qui était le plus digne de vénération...

A propos de Carthage, écoutons l'historien-théologien du Ve siècle, Théodoret :

La ville livrée au pillage eut à souffrir des maux que les plus grands tragiques, un Eschyle, un Sophocle eussent eu peine à représenter.

Tout fut ruines : le théâtre, le temple de Meinoire, une certaine rue Caelestis, bien d'autres voies publiques et monuments. Un décret enjoignit aux habitants d'apporter les objets précieux, l'or, les pierreries.

Le système d'intimidation se fortifiait partout d'un système d'accaparement, et, après l'installation en Afrique, d'un système de persécution religieuse.

Les évêques sont contraints de livrer les ornements sacrés, toute l'orfèvrerie liturgique. S'ils protestent, on leur fait violence. Et les soldats de Genséric ne se gênent pas pour se tailler des chemises et des caleçons dans de pieuses nappes d'autel.

Mais, on peut le remarquer : dès que le régime de destruction n'est pas nécessaire pour se donner des apparences redoutables, les Vandales préfèrent le pillage. Bandits avisés plus souvent que pervers ; iconoclastes moins que voleurs.

Cette faculté de rapine se distingue particulièrement à Rome, en 455. Ils sont alors bien avertis de ce que valent les richesses latines. Elles tentent leur cupidité. Geusérie remonte le Tibre. Rome est ouverte, sans armée. Le pape Saint-Léon va au-devant de l'envahisseur. Par d'habiles exhortations, il obtient que la ville ne souffrira ni par le fer, ni par le feu. Mais durant quatorze jours, quel pillage ! Tous les quartiers y passent. Du Palatin au Capitole, point d'édifice privé ou public dont ne soient arrachées les choses de prix. Les cambrioleurs enlèvent méthodiquement le toit en bronze doré d'un temple de Jupiter. Leurs chariots couvrent les routes. Leurs navire sont chargés de statues. Dans ce butin énorme figurait, dit-on, certaines dépouilles du temple de Jérusalem : la vierge d'Aaron et ses vêtements sacerdotaux, l'urne d'or contenant la manne, le candélabre à sept branches, curiosités rapportées à Rome, par Titus, et placées, par Vespasien, sous la tutelle du temple de la Paix !

Les Vandales, mis en appétit, exercèrent ensuite leurs brigandages jusque sur les côtes grecques.

Peut-être qu'un désir de domination universelle possédait Genséric. Il mettait sans doute le peuple vandale « au-dessus de tout » et rêvait d'hégémonie...

Jordanis a laissé un portrait de cet autre fléau de Dieu :

Genséric était d'une taille médiocre. Une chute de cheval l'avait rendu boiteux. Sa parole était rare, son esprit profond. Il méprisait la volupté mais ne se possédait plus dans la colère et son avidité était sans bornes. Très habile à attirer les diverses nations dans ses intérêts, il était sans cesse attentif à semer entre elles les divisions et les haines...

Ce bon diplomate fut un mauvais politique pour l'organisation intérieure.

Les destins ne devaient, du reste, consentir aux Vandales que de brèves jouissances d'usufruitiers.

Cinquante ans après la mort de Genséric, Bélisaire eut raison de ces hommes qui avaient été trop féroces dans la guerre pour être assez forts dans la victoire. Le règne de la brutalité est toujours précaire.

Et Procope satisfait les sentiments esthétiques et justiciers en affirmant qu'après la bataille de Tricameron, où Bélisaire eût l'avantage, les soldats de Justinien retrouvèrent un grand nombre des œuvres d'art que les vandales, pirates et voleurs, avaient du moins protégées contre les excès du vandalisme.

HARLOR.

Echos

Un vieux problème. — Nos lecteurs de rappellent la campagne que nous fîmes ici avant la guerre, en faveur d'une solution pratique de la question des ordures ménagères, question où nos édiles se préparèrent, par un long embourbement, à l'hivernage dans les tranchées. Un nouveau progrès va être réalisé. M. Delanney, préfet de la Seine, propose que les voitures soient aménagées de façon à recevoir et emporter les poubelles pleines, qui seront déchargées à l'usine et rapportées vides le lendemain. Les propriétaires seront tenus d'avoir des poubelles d'un seul type et en nombre suffisant pour permettre l'échange. Le but de cette amélioration serait d'éviter le bruit du déchargement pendant la nuit. La commission a adopté la proposition préfectorale.